

D2026-078

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois de septembre, à dix-sept heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Hugo FRANCK, Maire de Royat.

Date de convocation : 9 septembre 2026

Etaient présents : MM. FRANCK Hugo, MERCIER Sophie, MEYER Michaël, BEN Mélanie, SOLOIS Frédéric, JARLIER Marie-Anne, MANSOUR Lionel, SEBBANE Nadia, ROQUIER Samuel, BOISSERIE René, LEHOURS Catherine, THOREAU Véronique, HENG Anne-Elisabeth, MANEIN Géraud, MORIN Pierre-François, de ROCQUIGNY Laurence, POINAS-FREYDEFONT Clémence, DE DONNO Aurélien, SCHOENIG Leila, PRACROS Claude, JOUFFRET Philippe, FORGET Sébastien, LUNOT Jean-Pierre

Absents / excusés : VIAL Louis

Procurations : BEDEL Benoît à FRANCK Hugo

PUYFAGES Adrien à MERCIER Sophie

BIGOURET-DENAES Christine à LUNOT Jean-Pierre

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23 dont 3 procurations

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme Clémence POINAS-FREYDEFONT a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Parking St Victor - Convention avec la société du Casino de Royat pour la mise en place de contremarques

A la demande de son Directeur, le Casino de Royat souhaite proposer à sa clientèle une solution de stationnement sécurisée et fonctionnelle au Parking St Victor.

La Commune de Royat a investi en 2023 dans un équipement lui permettant d'éditer des contremarques sous forme de QR Codes pour ce parking, qu'elle pourra remettre au Casino en fonction de ses besoins.

A cet effet, une convention de mise à disposition de stationnement avec le Casino de Royat s'avère nécessaire et prévoirait les points suivants :

- Financement par le Casino de l'achat du matériel permettant l'édition des contremarques-QR Codes, pour un montant total de 3 864 €,

D2026-078

- Fourniture de 5 000 contremarques-QR Codes, à raison de 1.50 € l'unité, soit un total de 7 500 € à l'année,
- Durée de la convention : 2 ans incluant une phase test d'un an et une clause de revoyure à l'issue de cette année de test.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Casino de Royat pour la mise à disposition de stationnement au Parking St Victor annexée à la présente.

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

**Le Maire,
Hugo FRANCK**



**Clémence POINAS-FREYDEFONT,
Secrétaire de séance**

A black ink signature, likely belonging to Clémence Poinas-Freydefont, is written over the text of her name and title.